



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	19.12.2023
<b>Titre du projet du marché</b>	N01.08 080166 - ENG Goulet Crissier - TP5.1 : APR GC Crissier - Villars-Ste-Croix & SETEC - ID 8715
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	270608
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1382727
<b>Date de publication SIMAP</b>	12.12.2023
<b>Adjudicateur</b>	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
<b>Organisateur</b>	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de Gestion des projets, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
<b>Inscription</b>	Sur simap, pas de délai
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue
<b>Questions</b>	19.01.2024, sur simap
<b>Rendu documents</b>	01.03.2024 à 23h59, le timbre postal fait foi Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection,  71310000 - Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction  Spécialités engagées : GC
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	<p>Le marché concerne les mesures d'aménagement pour la suppression du goulet d'étranglement de Crissier, ainsi que les mesures d'entretien et d'assainissement de l'infrastructure existante sur les tronçons de RN N01 (km 66.125 et 68.950) et RN N09 (km 0.000 à 1.150) à Crissier, Bussigny et Villars-Ste-Croix.</p> <p>Le projet inclut la modification de l'échangeur de Villars-Ste-Croix et de la jonction de Lausanne-Crissier; l'élargissement/remplacement de ponts et de passages inférieurs; la réalisation de deux SETEC et de la zone d'installation de chantier; la coordination avec la modification de la ligne HT aérienne de Swissgrid.</p> <p>Le projet définitif (AP), mis à l'enquête publique en 2018, est en cours d'instruction.</p> <p>Le concept d'intervention (MK) a été approuvé en 2022.</p> <p>Cet AO porte sur les prestations d'auteur du projet génie civil pour les phases MP (Projet d'intervention) / DP (Projet de détail) jusqu'à la mise en service (hors DLT).</p> <p>Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA sur les prestations. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.</p>
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise.
<b>Sous-traitance</b>	Admise, 50 % maximum.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.
<b>Conditions de participation</b>	Voir critères d'aptitude

<b>Critères d'aptitude</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité technique du soumissionnaire</li> <li>• Capacité économique et financière du soumissionnaire</li> <li>• Aptitudes et disponibilités des personnes-clés</li> </ul>
<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	<p>C1 COMPÉTENCES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLÉS</p> <p>C1.1 Chef de projet [10%]</p> <p>C1.2 Adjoint au chef de projet [10%]</p> <p>C1.3 Responsable du domaine K [10%]</p> <p>C1.4 Responsable du domaine TU [10%]</p> <p>C2 ANALYSE DES TÂCHES, DES RISQUES ET DE LA DURABILITÉ, PROPOSITION DE MARCHÉ À SUIVRE, CONCEPT DE GESTION DE LA QUALITÉ, CARACTÈRE INNOVANT, PLAUSIBILITÉ DE L'OFFRE, PLAUSIBILITÉ DE L'ESTIMATION DES HEURES</p> <p>C2.1 Analyse des tâches, des risques et de la durabilité, proposition de marché à suivre, concept de gestion de la qualité, caractère innovant, plausibilité de l'offre [30%]</p> <p>C2.2 Plausibilité de l'estimation des heures [10%]</p> <p>C3 PRIX [20%], méthode linéaire</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p>
<b>Indemnités / prix :</b>	-

#### Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</li> <li>• La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.</li> <li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent un dossier d'études et un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.</li> <li>• Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art. 14 LMP (2019).</li> <li>• La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li> <li>• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.</li> <li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</li> <li>• La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).</li> <li>• Les délais sont corrects.</li> <li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.</li> <li>• L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022).</li> </ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	-
<b>Observations de l'OMPr</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.</li> <li>• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</li> </ul>

